



DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE D'ALBAS

Séance du jeudi 14 décembre 2023
DE 2023_027

Membres en exercice : 7
Présents : 7
Votants : 7

Date de la convocation: 05/12/2023
L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre 18 heures 15 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire sous la présidence de Jean Claude MONTLAUR,

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Jean Claude MONTLAUR, Michel MAZERM, Cécile CROS, Romain CHANOIS, Michel DANEZAN, Denis INTSABY, Sylvain THRITHARD

Secrétaire de séance:
Cécile CROS

Représentés:
Excusés:
Absents:

Objet: AVENANT Effacement BT rue de la Malpetto -

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les termes de la **délibération n° DE_2021_025 du 05/08/2021** par laquelle notre commune s'engageait dans la réalisation des travaux de «**Effacement BT rue de la Malpetto sur poste ALBAS Dossier SYADEN n° 19-LZCO-010**» et l'autorisait à signer l'avenant relatif à ces travaux avec le SYADEN.

Il s'avère que des contraintes techniques ont engendré des coûts supplémentaires à ceux initialement prévus. C'est pourquoi il convient aujourd'hui de délibérer afin de réajuster les montants indiqués sur la **délibération n° DE_2021_025 du 05/08/2021** et d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à l'annexe financière qui nous lie au SYADEN.

A - Pour information, le SYADEN règlera pour cette opération :

- Eclairage Public **5 373,05 € TTC**

La Commune doit donc approuver l'avenant à l'annexe financière de la convention de mandat signée le **17/08/2021**, adoptée par le SYADEN lors du Comité Syndical du 29 Juin 2012 (délibération n°2012-24), qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives à l'éclairage public (EP).

B - Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants :

- Eclairage public **5 373,05 € TTC**

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de **2686,52 €** versée ultérieurement par le SYADEN à la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cet avenant,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant à l'annexe financière présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement,

AUTORISE l'ouverture des crédits budgétaires mentionnés ci-dessus correspondant au dit avenant,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Le Maire, M. Jean-Claude MONTLAUR

